

Commission « Économie et innovation »  
Rapporteur.es : Séverine DUDOT et Karim KHAN

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Recapitaliser Sembreizh pour mieux répondre aux besoins des territoires en matière de portage immobilier »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Breizh Immo, constitué en 2018 à l'initiative de SemBreizh, a permis d'offrir des solutions de portage immobilier dans 5 filières stratégiques pour la Bretagne : l'agroalimentaire, la santé, l'énergie, les services et les éco-activités. Après 4 ans d'existence, 10 projets ont pu être engagés ou accompagnés dans les quatre départements bretons pour un investissement de 58 M€ pérennisant 1780 emplois directs et indirects.

Breizh Tourisme est un outil financier piloté par SemBreizh et vise à soutenir les projets collectifs générés à l'échelle des Destinations touristiques afin de répondre à l'enjeu du secteur touristique.

A travers ce dispositif, le Conseil régional :

- complète le panel des solutions de financement disponibles pour les acteurs touristiques ;
- met en œuvre la stratégie touristique régionale ainsi que les stratégies intégrées des Destinations ;
- augmente du capital de Breizh Immo.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER accueille favorablement cette initiative du Conseil régional qui vient compléter les outils disponibles à destinations des acteurs du tourisme et est favorable à une augmentation de capital de 4 M€ qui permettra d'accompagner de nouveaux projets. Le CESER soutient le dimensionnement de l'outil à hauteur de 10 à 12 M€ (6 M€ en initial). Une vingtaine de dossiers pourraient être soutenus avec un effet levier estimé de 60 à 80 M€ injectés dans la filière touristique.

Le CESER souligne l'intérêt d'un tel dispositif qui devrait permettre l'aboutissement de projets ne trouvant pas d'issue sans un appui public, tout en restant en lien avec les objectifs du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et de la Breizh COP. Cet outil pourrait, par ailleurs, provoquer un effet d'entraînement, appelant d'autres acteurs (investisseurs privés, banques, etc.) à prendre part aux futurs projets.

Le CESER souhaiterait cependant que tant les modalités de sélection des projets, que les conditions d'interventions et de sorties soient clairement explicitées, le retour sur investissement devant permettre, à terme, le financement de nouveaux dossiers. Par ailleurs, les premiers débouclages ne devant pas intervenir avant 2024, le CESER sera particulièrement attentif aux résultats en sortie de projet, tant sur le plan financier que sur la réalité des créations d'emplois et leur pérennité.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Recapitaliser Sembreizh pour mieux répondre aux besoins des territoires en matière de portage immobilier

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**